

Délibération n°002/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Date de convocation : 22/01/2024

Nombre de présents : 62

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 74

Date d'affichage : 22/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans La Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CIFELLI Guillaume, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LHOUE Mireille, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoît, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Jean-Luc, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile (pouvoir à M. Pouillot), BOISARD Jean-François (pouvoir à Mme Couet), CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin).

Délégués absents : FOUQUET Yves, GUILLAUME Philippe, PROT Michel, RAMEAU Etienne, VANHOUCHE André.

Secrétaire de Séance : M. Gilles DEMERSSEMAN

OBJET : Acquisition de terrain pour l'extension de la zone d'activité de La Côte Renard de Charny-Orée-de-Puisaye

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12,
- Considérant la volonté de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre de soutenir le développement de la Zone d'activité de La Côte Renard à Charny-Orée-de-Puisaye,
- Considérant l'accord trouvé avec le propriétaire, pour la vente d'une partie de son terrain sis ZA Côte Renard à Villefranche Saint-Phal Charny Orée de Puisaye, comprenant

Délibération n°002/2024

la parcelle cadastrée ZS 0077 d'une superficie de 31726 m², pour partie de la parcelle cadastrée ZS 0017 d'une superficie de 18 078m², pour partie de la parcelle ZS17 d'une superficie de 19902 m² et la parcelle ZS 0032 d'une superficie de 5058 m², pour un total de 523 116,00 euros

- Vu l'avis favorable de la commission de développement économique du 16 novembre 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Président en charge du développement économique,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :

- Décide de conclure un compromis de vente puis un acte de vente avec le propriétaire pour l'achat d'un terrain sis ZA Côte Renard à Villefranche Saint-Phal Charny Orée de Puisaye, comprenant la parcelle cadastrée ZS 0077 d'une superficie de 31726 m², pour partie de la parcelle cadastrée ZS 0017 d'une superficie de 18 078m², pour partie de la parcelle ZS17 d'une superficie de 19902 m² et la parcelle ZS 0032 d'une superficie de 5058 m², pour un total de 523 116,00 euros.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

